



CHARTRE DES BENEVOLES

I- L'ENGAGEMENT DES BENEVOLES ENVERS L'ASSOCIATION « AHSCUB » :

1. Les bénévoles acceptent et adhèrent aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conforment aux objectifs tels que définis dans le projet associatif et les statuts. L'ensemble des documents cités est consultable au secrétariat et sur l'accès réservé aux adhérents sur le site internet de l'association. Une copie peut être remise sur simple demande.
2. Les bénévoles agissent de façon responsable et solidaire à la promotion et au développement de l'association suivant les orientations fixées par l'assemblée générale et mise en œuvre par le conseil d'administration.
3. Les bénévoles font preuve de réserve et de discrétion lors de leur activité au sein de l'association.
4. Les bénévoles participent à l'activité de l'association suivant le temps qu'ils souhaitent donner, à leur rythme et suivant leurs envies.
5. Les bénévoles acceptent le travail en équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association. Ils favorisent l'entraide dans un esprit de respect d'autrui et de compréhension mutuelle avec les adhérents, les bénévoles, les stagiaires et les salariés.
6. Les bénévoles sont encadrés par les membres du Conseil d'Administration et la salariée.



**ASSOCIATION HANDI SPORT & CULTURE
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

II- L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION « AHSCUB » ENVERS LES BENEVOLES :

1. L'association « AHSCUB » s'inscrit dans la définition de l'Economie Sociale et Solidaire telle que définie par Jean-Louis Laville. A ce titre, elle « *articule professionnalisme et activités bénévoles dans une recherche de démocratie économique* ». Elle reconnaît le bénévolat comme une ressource indispensable au bon fonctionnement de l'association.
2. Cf. référence au livret et guide du bénévolat avec sa définition
3. L'association « AHSCUB » favorise l'accueil et l'intégration des bénévoles considérés comme membres actifs et qui se reconnaissent et acceptent les principes, valeurs et le mode de fonctionnement tels que repris dans la présente charte.

A ce titre, elle met en place des procédures d'accueil et d'intégration :

- o **Phase 1** : Accueil par un binôme salarié – bénévole qui présente les finalités, les valeurs, les objectifs, les missions, les actions et les modes de fonctionnement de l'association.
 - o **Phase 2** : Si adhésion, le nouveau bénévole règle la cotisation annuelle et signe la charte des bénévoles. Intégration progressive du nouveau bénévole pour découvrir et connaître l'association. L'intégration se fait grâce à l'équipe bénévoles –salariée qui le prend en charge et assure un tutorat sur une période d'environ 3 mois. En général à la rentrée universitaire de septembre à décembre avant l'AG de fin d'année.
 - o **Phase 3** : Après la phase d'intégration, le nouveau bénévole décide du degré de son implication au sein de l'association et peut accéder aux organes de direction (conseil d'administration et bureau).
4. L'association « AHSCUB » communique une information claire et permanente sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement. A ce titre, elle met en place des réunions de bénévoles pour favoriser cette communication.
 5. L'association « AHSCUB » confie aux bénévoles des activités en fonction de leurs envies, de leur disponibilité, de leurs compétences et des tâches disponibles.
 6. L'association « AHSCUB » assure une formation interne des bénévoles ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Une formation complémentaire des bénévoles, en fonction de l'identification de leurs besoins, peut être également assurée par un prestataire externe. En effet, l'AHSCUB cotise à un organisme paritaire collecteur agréé au titre de la formation professionnelle continue.
 7. L'association « AHSCUB » reconnaît les compétences acquises par les bénévoles dans le cadre des missions qui leur sont confiées et validées dans le passeport compétences bénévoles (modèle France Bénévolat). Elle vise à une professionnalisation des bénévoles et à leur valorisation au sein de leur cursus universitaire ou dans le cadre de leur projet personnel ou professionnel.



**ASSOCIATION HANDI SPORT & CULTURE
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

8. L'association « AHSCUB » aide les bénévoles à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe. A ce titre, elle met en place des temps conviviaux.
9. L'association « AHSCUB » couvre les bénévoles par une assurance spécifique pour les tâches qu'ils réalisent pour le compte de l'association, en interne ou en externe.

Cette charte a été réalisée par le Conseil d'Administration de L'association « AHSCUB » – Date

Je soussigné(e)..... certifie approuver et adhérer à cette charte du bénévolat que je signe après une période de réflexion qui correspond à ma phase d'accueil au sein de l'association « AHSCUB ».

J'ai bien noté que je peux arrêter mon activité de bénévole quand bon me semble après en avoir informé l'association (courrier simple adressé au Conseil d'Administration).

Cette charte est établie en deux exemplaires dont un m'a été remis en mains propres.

Fait, le

Signature du Bénévole

Signature du Président

Association Handi Sport et Culture de l'université de Bourgogne

Maison de l'étudiant – Bureau 109
Esplanade Erasme – BP 27 877
21 078 DIJON Cedex

Téléphone : 03.80.39.90.88
Mail : ahscub@gmail.com



**ASSOCIATION HANDI SPORT & CULTURE
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**